



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



Le Poincaré
2, rue de la Claire
69009 Lyon

KUMULUS VAPE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

AURYS ADVISORY

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 1 000 euros - RCS Lyon 913 749 552

KUMULUS VAPE

Société anonyme

RCS : LYON 752 371 237

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société KUMULUS VAPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société KUMULUS VAPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 2.736.095 €, sont comptabilisés conformément à la méthode indiquée dans la note « Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner la conformité de la méthodologie de détermination des écarts d'acquisition appliquée par le groupe par rapport aux normes comptables en vigueur et à apprécier l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 29 avril 2026

Signé par :

 97357F8D5ABD4D8...

Damien Meunier

Associé

Signé par :

 DC78F6D828EB4C5...

Paul Armel Junne

Associé

Signé par :

 8BFE40DC62F84B4...

Christophe Bourgognon

Associé

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	57 501 784	60 684 182
Autres produits d'exploitation	396 286	492 975
Achats consommés	(44 932 080)	(46 404 351)
Charges de personnel	(4 348 389)	(4 760 510)
Autres charges d'exploitation	(5 430 393)	(5 215 645)
Impôts et taxes	(479 211)	(372 902)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(391 202)	(488 643)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	2 316 794	3 935 107
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(357 984)	(355 733)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 958 810	3 579 374
Charges et produits financiers	(316 672)	(137 094)
Charges et produits exceptionnels	(196 969)	214 672
Impôts sur les résultats	(450 591)	(1 015 011)
Résultat net des entreprises intégrées	994 578	2 641 941
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	994 578	2 641 941
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	994 578	2 641 941
Résultat par action	0,33	0,86
Résultat dilué par action	0,33	0,82

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	2 978 791	3 090 687
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>2 736 095</i>	<i>3 006 743</i>
Immobilisations corporelles	1 415 975	915 895
Immobilisations financières	256 723	223 260
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	4 651 489	4 229 843
Stocks et en-cours	8 570 441	10 584 256
Clients et comptes rattachés	3 498 250	3 468 011
Autres créances et comptes de régularisation	4 337 032	3 055 788
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>534 997</i>	<i>521 886</i>
Valeurs mobilières de placement	1 249 384	22 488
Disponibilités	5 218 183	5 586 108
Actif circulant	22 873 290	22 716 651
Total Actif	27 524 779	26 946 494

Bilan passif consolidé	2025.12	2024.12
Capital	1 513 329	1 533 329
Primes liées au capital	7 816 448	7 816 448
Réserves et résultat consolidés	8 982 555	8 508 731
Capitaux propres (Part du groupe)	16 950 332	16 478 507
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	16 950 332	16 478 507
Provisions pour risques et charges	147 466	148 962
Provisions	147 466	148 962
Dettes financières	3 480 472	4 154 759
Fournisseurs et comptes rattachés	5 344 657	4 932 020
Autres dettes et comptes de régularisation	1 601 852	1 232 246
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	10 426 982	10 319 025
Total Passif	27 524 779	26 946 494

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	994 578	2 641 941
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	600 800	598 360
Dotations aux amort./dépr. immos corporelles et incorporelles	244 312	273 121
Dotations amort./Dépr. écarts d'acquisition	357 984	355 733
(+) Dotations aux dépréciations financières		896
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	(1496)	(31390)
Variation de l'impôt différé	(13 111)	86 009
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		(618 652)
Marge brute d'autofinancement	1 582 267	2 707 658
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1497 492	(3 806 690)
Variation nette des stocks	2 013 815	(3 394 125)
Variation nette des clients et comptes rattachés	(30 239)	355 370
Variation nette des autres postes d'actifs	(1268 133)	(1082 850)
Variation des rubriques de liaison	0	(135)
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	412 637	1242 102
Variation nette des autres postes du passif	369 411	(927 051)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	3 079 759	(1 099 032)
Acquisitions d'immobilisations	(1023 747)	(344 861)
Cessions d'immobilisations		876 558
Variation nette des placements à court terme	(1226 897)	2 099
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(3 148 241)	533 796
Émissions d'emprunts		2 900
Remboursements d'emprunts	(690 949)	(711719)
Variation des subventions d'investissements		(4 000)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(520 423)	(459 337)
Augmentations / réductions de capital	895 267	
Variation nette des concours bancaires	14 641	(10 083)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(301 465)	(1 182 239)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(369 947)	(1 747 475)
Trésorerie : ouverture	5 586 108	7 333 582
Trésorerie : clôture	5 216 161	5 586 108

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2024.12	153 329	7 816 448	5 866 789	2 641 941	16 478 507	
Affectation du résultat N-1			2 641 941	(2 641 941)		
Distribution/ brut versé			(520 423)		(520 423)	
Var. de capital en numéraire et souscrip	(2 000)		(330)		(2 330)	
Résultat				994 578	994 578	
2025.12	151 329	7 816 448	7 987 978	994 578	16 950 332	

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Kumulus Vape est coté sur Euronext Growth depuis juin 2021 sous le numéro ISIN FR0013419876.

Les comptes du groupe Kumulus Vape sont arrêtés en **principe Français**.

En 2025, le groupe Kumulus Vape a poursuivi son développement par la création de nouvelles succursales chez Ziklop et Cigaverte puis par l’arrivée de nouveaux franchisés Cigaverte.

Les capitaux propres de Cigaverte ont été modifiés le 20 juin 2025 en assemblée générale mixte.

A cette occasion, il a été procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Kumulus Vape à hauteur de 897 597 €.

Le capital social de Cigaverte a ainsi été augmenté de 6 970 € par création de 6 970 actions nouvelles.

Le groupe a entamé au cours du quatrième trimestre 2025, la mise en place de son unité de production d’e-liquides et concentrés DIY, dénommée Labster. Implanté sur 700 m2 à proximité immédiate du siège du groupe, cette unité a été mise en service en 202 6.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux et durée des exercices

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

Les comptes arrêtés au 31 Décembre 2025 ont une durée de 12 mois pour Kumulus Vape et ses filiales.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Seule la société Kumulus Vape réalise des achats en USD et GBP. Ces flux sont convertis dans les comptes sociaux sur la base des cours du jour de la Banque de France.

Méthode de consolidation et périmètre de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe dispose directement du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont inclus dans la rubrique immobilisations financières pour leur coût d'acquisition.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé ont été éliminés.

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par actions correspond au résultat part de groupe rapporté aux actions en circulation augmenté des instruments dilutifs ayant été émis.

Au 31/12/2025, le périmètre du groupe Kumulus Vape est inchangé par rapport au 31/12/2024.

Il est composé de quatre sociétés Françaises détenues à 100% et intégrées en €.

Kumulus Vape dispose directement du contrôle exclusif de ses trois filiales qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
Kumulus Vape	IG	100,00	100,00
Cigaverte	IG	100,00	100,00
Vaposhop	IG	100,00	100,00
Ziklop	IG	100,00	100,00

Règles et méthodes comptables

Principe et conventions générales

Les comptes du groupe Kumulus Vape au 31/12/2025 ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Depuis le 1er janvier 2025, les sociétés du groupe Kumulus Vape appliquent le nouveau règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Cette application constitue un changement de méthode comptable.

Les principales modifications apportées concernent la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, la modification du plan de comptes et la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions réglementaires, le règlement ANC n°2022-06 a été appliqué de manière prospective. L'incidence estimée sur l'exercice n'est pas significative.

Les comptes consolidés ont été élaborés et présentés conformément au règlement N° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et homologué par arrêté du 29 décembre 2020, publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Ce règlement a été mis à jour au regard des modifications apportées au règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020-01 et le cas échéant, des évolutions des éléments de doctrine s'y rapportant.

La version consolidée du règlement au 1er janvier 2024 reprend l'ensemble des dispositions applicables à cette date, soit l'ensemble des règlements qui ont modifié le règlement ANC n° 2020-01 :

- Règlement ANC n° 2023-02 du 7 juillet 2023 ;
- Règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant divers règlements.

Informations financières concernant le bilan

Ecart d’acquisition, calcul et modalités d’affectation.

Lors de l'acquisition d'une entité, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur valeur d'entrée, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

La valeur d'entrée des actifs et des passifs de l'entité acquise correspond au prix que le groupe aurait accepté de payer si l'avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation qu'il leur destine.

L'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise évaluée selon la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, ou au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée; en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Le reclassement du fonds de commerce concerne le rachat, par adjudication, du magasin de Cigaverte Dardilly.

Libellé	2025.12	2024.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	3 579 836	3 579 836						
Fonds de commerce	87 336		87 336					
Amortissements des écarts d'acquisition	(931 077)	(573 093)			(357 984)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	2 736 095	3 006 743	87 336		(357 984)			
Ecart d'acquisition passif								
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette								

Les écarts d’acquisition par entités (hors le fonds de commerce) sont les suivants :

Libellé	2025.12	2024.12
Cigaverte	2 857 502	2 857 502
Vaposhop	413 205	413 205
Ziklop	309 129	309 129
Ecart d'acquisition (Valeur Brute)	3 579 836	3 579 836

Pour rappel, les sociétés Ziklop et Vaposhop ont été acquises en décembre 2022 et la société Cigaverte (ex Delia Diffusion) en juillet 2023

Le management a considéré que les écarts d'acquisition en découlant avaient une durée d'utilisation limitée, sans possibilité cependant d'en déterminer la durée d'utilisation de façon fiable.

Par conséquent, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans.

Les écarts d'acquisitions ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 Décembre 2025.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus).

Libellé	2025.12	2024.12	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	900	900				
Frais de développement	207 607	176 188	314 19			
Concessions, brevets et droits similaires	7 119 17	551 425	160 492			
Droit au bail	12 000	12 000				
Ecart d'acquisition	3 667 172	3 579 836	87 336			
Immobilisations incorporelles en cours		900				(900)
Immobilisations incorporelles	4 599 596	4 321 249	279 247			(900)
Constructions	48 000	48 000				
Installations techniques, matériel & outillage	272 159	211 151	61 008			
Autres immobilisations corporelles	1229 927	1051 165	179 723			(960)
Matériel de bureau	237 625	219 034	18 591			
Matériel de transport	30 414	30 414				
Immobilisations corporelles en cours	4517 16		4517 16			
Immobilisations corporelles	2 269 841	1 559 764	711 038			(960)
Total	6 869 438	5 881 013	990 285			(1 860)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Immobilisations incorp. (site internet)	maxi 3 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont non dépréciées.

Libellé	2025.12	2024.12	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	(900)	(900)				
Frais de développement	(169 464)	(145 097)	(24 367)			
Concessions, brevets et droits similaires	(511 121)	(504 339)	(6 783)			
Droit au bail	(8 244)	(7 133)	(1 111)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(931 077)	(573 093)	(357 984)			
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 620 807)	(1 230 562)	(390 245)			
Constructions	(29 545)	(27 145)	(2 400)			
Installations techniques, matériel & outillage	(153 958)	(116 728)	(37 230)			
Autres immobilisations corporelles	(467 674)	(329 994)	(140 350)			2 670
Amortissements du matériel de bureau	(180 405)	(154 682)	(25 723)			
Amortissements du matériel de transport	(22 284)	(15 320)	(6 347)			(617)
Amortissements des immobilisations corporelles	(853 867)	(643 869)	(212 051)			2 053
Amortissements sur actif immobilisé	(2 474 673)	(1 874 431)	(602 296)			2 053

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Libellé	2025.12	2024.12	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	172	172				
Dépôts et cautionnements versés	259 051	226 484	33 463			(896)
Immobilisations financières	259 223	226 656	33 463			(896)
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers		226 656	33 463			(896)

Libellé	2025.12	2024.12	Dotation	Reprise	Autres variations
Dépôts et cautionnements	(2 500)	(3 396)			896
Dépréciations sur immobilisations financières	(2 500)	(3 396)			896
Dépréciations sur actif financier	(2 500)	(3 396)			896

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Libellé	2025.12			2024.12		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M , fournitures et aut. Approvisionnements	62 750		62 750	66 641		66 641
Stocks de marchandises	8 512 734	(5 043)	8 507 691	10 557 172	(39 556)	10 517 615
Stocks et en-cours	8 575 484	(5 043)	8 570 441	10 623 813	(39 556)	10 584 256

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable.

La charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Libellé	2025.12			2024.12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1an	3 734 944	(236 693)	3 498 251	3 674 144	(206 133)	3 468 011
Clients et comptes rattachés	3 734 944	(236 693)	3 498 251	3 674 144	(206 133)	3 468 011
Avances et acomptes versés sur commandes	316 510		316 510	244 432		244 432
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1an	275		275			
Impôts différés - actif	534 997		534 997	521886		521886
Créances fiscales hors IS part < 1an	260 253		260 253	163 405		163 405
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	347 360		347 360	6 485		6 485
Autres créances part < 1an	137 814	(3 818)	133 996	199 495	(3 818)	195 677
Charges constatées d'avance part < 1an	2 743 641		2 743 641	1923 903		1923 903
Autres créances et comptes de régularisation	4 340 850	(3 818)	4 337 032	3 059 606	(3 818)	3 055 788
Clients et autres créances	8 075 794	(240 511)	7 835 283	6 733 750	(209 951)	6 523 799

L’augmentation des charges constatées d’avance est liée à des marchandises non livrées.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu’il existe à l’encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d’événements antérieurs, lorsqu’il est probable ou certain qu’elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d’établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Libellé	2025.12	2024.12	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites < 1an	46 216	36 562	9 654				
Autres provisions pour charges < 1an	101250	112 400	100 300	(111450)			
Provisions	147 466	148 962	109 954	(111 450)			

Au 31/12/2025, le reliquat des codes promotionnels attribués aux clients B2B et B2C non utilisés sont provisionnés à leur valeur d'achats.

Concernant la provision pour retraites, cf les hypothèses retenues ci après en § Engagement de retraites.

Impôt différé

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêt des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Libellé	2025.12	2024.12	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	534 997	521 886	13 111				
Impôts différés - passif							
Valeur nette impôt différé	534 997	521 886	13 111				
Liasse							
Fiscalité différée (décalages temporaires)	518 773	509 774	8 999				
Fiscalité différée (retraitements)	16 224	12 111	4 113				
Valeur nette par catégorie	534 997	521 886	13 111				

L'essentiel des impôts différés concernent l'activation des déficits passés de Cigaverte.

Engagements de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Un calcul de la provision pour départ en retraite a été réalisé au 31/12/2025 pour la société Kumulus Vape uniquement, selon la méthode ANC 2021 et la table de mortalité TV 88/90.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires de 1% à 4%
- Taux de rotation des salaires de 1% à 50%
- Taux actualisation de 3,96%

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges pour la dette actuarielle soit 46 216 €.

Dettes financières

Libellé	2525.12	2024.12	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 460 909	4 151 859		(690 949)			
Dépôts et cautionnements reçus	2 900	2 900					
Concours bancaires (trésorerie passive)	2 022						2 022
Concours bancaires (dettes)	14 641						14 641
Dettes financières	3 480 472	4 154 759		(690 949)			16 663

Libellé	2025	< 1 an	de 1 à 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	3 460 909	937 110	2 523 799
Dépôts et cautionnements reçus	2 900		
Concours bancaires (trésorerie passive)	2 022		
Concours bancaires (dettes)	14 641	14 641	
Dettes financières	3 480 472	951 751	2 523 799

Engagements financiers

Les engagements donnés sont les suivants :

Kumulus Vape

- Nantissement de certains titres de participations pour 3,15 M€,
- Retenue de garantie d'emprunt 81 K€
- Le taux variable de l'emprunt de Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29/09/2027 . Sa valeur de marché est au 31/12/2025 de 53,78 €.
- Un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte; celui ci doit être inférieur ou égal à 2,5. Le ratio est bien respecté au 31/12/2025.

Les engagements reçus par Kumulus Vape concernent les garanties de passif reçues des vendeurs pour les acquisitions des filiales. Ces montants sont confidentiels.

Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2025.12	2024.12
Dettes fournisseurs part < 1an	5 344 657	4 932 020
Dettes fournisseurs	5 344 657	4 932 020
Dettes sociales part < 1an	445 045	462 453
Dettes fiscales (hors IS) part < 1an	656 878	382 750
Etat impôts sur les bénéfices part < 1an		201681
Autres dettes part < 1an	372 658	185 362
Produits constatés d'avance part < 1an	127 270	
Autres dettes et comptes de régularisation	1 601 851	1 232 246
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	6 946 508	6 164 266

Informations financières concernant le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le CA par secteur d'activité se décompose ainsi :

Libellé	2025.12	2024.12
B2B	87%	85%
B2C	8%	8%
Réseau	5%	7%
Total	100%	100%

Le CA B2C est réalisé à 100% en France.

Le CA B2B est réalisé à 96% en France.

Résultat d'exploitation

Libellé	2025.12	2024.12
Achats consommés	(44 932 080)	(46 404 351)
Charges de personnel	(4 348 389)	(4 760 510)
Autres charges d'exploitation	(5 430 393)	(5 215 645)
Impôts et taxes	(479 211)	(372 902)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(391202)	(488 643)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	2 316 794	3 935 107
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(357 984)	(355 733)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 958 810	3 579 374

Les achats consommés sont composés des achats de marchandises et des variations de Stocks.

Les trois filiales achètent l'essentiel de leurs marchandises à Kumulus Vape.

Les autres charges d'exploitation sont essentiellement constituées :

- Des charges de locations et d'entretien de l'entrepôt logistique de Kumulus Vape basé à Corbas et des magasins en propre des filiales (Cigaverte, Ziklop et Vaposhop).
- Des frais d'expédition des colis de marchandises de Kumulus Vape à ses clients.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur dix ans.

Effectif

Libellé	2025.12	2024.12
Kumulus Vape	68	60
Cigaverte	14	2
Ziklop	11	8
Vaposhop	8	6
Total	101	76

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les Honoraires des Commissaires aux Comptes sur le groupe en 2025 est de 65 230 €.

Résultat financier

Libellé	2025.12	2024.12
Produits financiers	32 643	68 531
Gains de change sur opérations financières	32 641	33 023
Autres produits financiers	2	35 508
Charges financières	(349 315)	(205 625)
Charges d'intérêts	(156 727)	(194 918)
Pertes sur créances financières et VMP	(6 045)	(9 811)
Pertes de change sur opérations financières	(186 542)	
Dot. dépr. sur actifs financiers		(896)
Résultat financier	(316 672)	(137 094)

La perte de change résulte de l'ajustement des comptes bancaires en devises au cours de clôture du 31 décembre 2025.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2025 du groupe Kumulus Vape est conforme au règlement n°2022-06 homologué par l'arrêté du 26/12/2023, relatif à la modernisation des états financiers qui est applicable à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025

Libellé	2025.12	2024.12
Produits excep. s/ exercices antérieurs		2 198
Produits de cession d'immo. incorp.		638 155
Produits de cession d'immo. corp.		211 845
Produits de cession de titres		26 558
Autres produits exceptionnels	72 859	43 643
Produits exceptionnels	72 859	922 399
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(87 710)	(30 189)
Charges excep. sur exercices antérieurs		(32 811)
VNC des immo. incorp. cédées		(60 021)
VNC des immo. corp. cédées		(170 493)
VNC d'autres éléments d'actif cédés	(7 000)	(27 391)
Autres charges exceptionnelles	(175 118)	(384 907)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		(1916)
Charges exceptionnelles	(269 829)	(707 727)
Résultat exceptionnel	(196 969)	214 672

Au 31 décembre 2025, les charges exceptionnelles résultent « d'événements majeurs et inhabituels » :

- Kumulus Vape : charges liées à un litige sur une de nos marques propres,
- Cigaverte : charges liées à la fermeture du site de Saint Etienne.

Preuve d'impôt

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat des entreprises intégrées	994 578	2 641 941
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(808 575)	(1370 744)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	1803 153	4 012 685
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante 25%	(450 788)	(1 003 171)
Effets des différences de base	(15 029)	(15 318)
Effets des différences de taux	(5 082)	4 109
Effets des dispositions fiscales particulières	13 957	(631)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(450 591)	(1 015 011)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(450 591)	(1 015 011)
Taux effectif d'impôt	24,99%	25,30%

La charge d'impôt exigible sur l'exercice 2025 s'élève à 470,348 € (936 080 € sur l'exercice 2024) et le produit d'impôts différés à 13 111 € en 2025 (contre une charge d'impôts différés de 86 009 € en 2024).